Pas-de-Calais : un homme jugé pour l'incendie de quatre églises

17/01/2022 à 10h17



L'accusé a déjà 25 mentions à son casier judiciaire. Il se trouve actuellement en détention provisoire.

Un homme de 36 ans, avec un casier judiciaire chargé, doit être jugé ce lundi 17 janvier devant le tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer pour l'incendie de quatre églises dans le Pas-de-Calais, rapporte France Bleu.

Selon une source proche du dossier à l'AFP, le mis en cause avait été interpellé «*en flagrant délit*», alors qu'il provoquait un incendie au presbytère de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, dans la commune du Portel, en novembre dernier. Dix-neuf pompiers avaient été mobilisés pour venir à bout des flammes. Les autorités avaient très vite fait le rapprochement avec trois autres incendies ayant touché des églises dans le même secteur en octobre et en novembre. «*Le préjudice [était] en cours d'évaluation»,* soulignait à l'époque le parquet de Boulogne-sur-Mer. De son côté, *La Voix du Nord* indique que jusqu'à six églises auraient été prises pour cible, certaines par des dégradations ou des tentatives d'incendie.

www.lefigaro.fr